



Bulletin de santé du végétal - Auvergne

n°26 du 26/07/2011

Grandes cultures

Betteraves sucrières

Stade des Cultures

La croissance des betteraves continue grâce aux pluies réparties sur toute la zone.

Teignes

Les observations sur les 3 pièges donnent les résultats suivants : 0 papillon relevé à CHARMES (03) et 4% de chenilles, 0 papillon à ENNEZAT (63) et 6% de chenilles et 1 papillon à BEAUREGARD L'EVEQUE (63), pas de chenilles.

On note que les papillons sont en régression due aux dernières pluies, mais les chenilles sont encore présentes

Maladies foliaires :

Sur les 20 parcelles suivies, la cercosporiose a progressé.

La répartition est la suivante:

- AUTHEZAT : cercosporiose de 5 à 6 %, ramulariose : 1 %,
- ST BEAUZIRE, MALINTRAT, LUSSAT, ENNEZAT : cercosporiose : de 4 à 12 %,
- SURAT : cercosporiose : de 3 à 8 %, oïdium : 5 %,
- BIOZAT, MONTEIGNET/L'ANDELOT : cercosporiose : de 4 à 12 %,
- CULHAT : cercosporiose : 15 %, ramulariose : 1 %,
- RIOM : cercosporiose : 4 %,
- PARAY/BRIAILLES : cercosporiose 13 %, ramulariose : 1 %.

Les seuils de 5 % sont atteints dans la plupart des parcelles n'ayant reçu aucune protection. On observe quelques plantes atteintes d'oïdium. Le seuil de nuisibilité est de 15 %.

Rhizoctone brun

En plus des anciens foyers, on observe quelques plantes nouvellement touchées isolées ou en foyers.

Maïs

Ce bulletin fait état des observations réalisées sur 8 parcelles (3 dans l'Allier et 5 dans le Puy-de-Dôme).

Stade des maïs

Toutes les parcelles ont atteint ou dépassé le stade floraison femelle sauf 1 parcelle à St-Beauzire (16 feuilles).

.../...

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre Régionale d'Agriculture d'Auvergne, rédigé par le Cetiom, Arvalis,, le CTBL et les Chambres d'Agriculture de l'Allier, de la Haute-Loire, du Puy-de-Dôme en collaboration avec la Chambre d'Agriculture du Cantal, les Ets Cassier, Limagrain, Ets Chassin, Jeudy SA, Sica Bb, Sarl Bastin, les lycées de Marmilhat, Neuvy, Durdat-Larequille et Le Breuil/ Couze, Ets Combronde, Tardif, Tivagrain, Phytosem, Descreaux, Dodat, Coopaca, Thivat Venuat, Fredon, Agrisudest Centre, Altitude, Equation, Coop Eurea, SAS Trescarte, Agri Centre, le Ceta Val de Morge, le Ceta Limagne, Val Limagne.coop et des agriculteurs.



Pyrale

Beaucoup moins de captures d'adultes sont notées cette semaine, dans les parcelles observées (seulement 3 captures sur 2 parcelles parmi les 8 renseignées). Des pontes sont observées dans 3 parcelles. Dans des parcelles du nord du Puy-de-Dôme, des larves ayant foré la tige à partir de la panicule commencent à être observées sur quelques pieds de maïs.

Bilan des captures de Pyrale et des pontes

Dpt	Lieu	Date première capture	Captures de la semaine	Captures totales	Nb pontes /100 plantes observées cette semaine	Cumul du nb de pontes /100 plantes
03	Boucé	06/06		10		0
	Gannat	30/05		23		2
	La Ferté-Hauterive	14/06	0	4	0	26
	Isle-et-Bardais	06/06	0	20	0	0
	Bressolles	11/07		1		
	St Martin-des-Lais	19/06	0	5	0	0
	St Pourçain-sur-Sioule	20/06		11		2
	Rongères	11/07		4		0
	Seuillet	28/06		1		
	St Pourçain-sur-Besbre	07/06		6		0
63	St Yvoine	23/05	1	6	0	12
	Montpensier	13/06	2	15	6	40
	St Bonnet-les-Allier	06/06		18		
	St Beauzire	27/06		1	0	0
	Lempdes			0		
	Le Cheix-sur-Morges	11/07	0	4	2	16
	Luzillat		0	0	2	30
	St Clément de Régnat			0		2
Artonne	04/07		3			

Pucerons

Aucune colonie de *Rhopalosiphum padi* n'est observée sur les panicules.

Ce BSV reprend des observations ponctuelles qui donnent des tendances régionales. La Chambre Régionale dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs concernant la protection de leurs cultures. Action pilotée par le Ministère chargé de l'Agriculture, avec l'appui financier de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2018.

Directeur de Publication: Jacques Chazalet, Président de la Chambre Régionale d'Agriculture
 Coordonnées référent: François Roudillon (CA 03) - froudillon @allier.chambagri.fr 04-70-48-42-42
 Publication Hebdomadaire. Toute reproduction même partielle est soumise à autorisation



Rhône Alpes Auvergne

